

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 467 /2016 - DEPLACEMENT DU MARCHE

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles, L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R 411-8°,

VU l'arrêté municipal n° 347/2009 en date du 24 juillet 2009 portant réglementation de la circulation et du stationnement les jours de marché/foire de la Vitarelle,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'emplacement du marché du vendredi 9 septembre 2016 pour permettre la réalisation des festivités de Decazeville,

ARRETE

ARTICLE 1°- La réglementation de la circulation et du stationnement avenue Léon Blum et place de la Vitarelle pour permettre la réalisation du marché prévu le vendredi 9 septembre 2016 est modifiée de la façon suivante :

- L'avenue Léon Blum sera fermée à la circulation dans sa partie comprise entre la place de la Vitarelle et le tennis couvert le vendredi 9 septembre 2016 de 5h à 14h30.
- Le stationnement sera interdit le vendredi 9 septembre 2016 place de la Vitarelle de 5h à 14h30

ARTICLE 2° - La mise en place du marché se fera conformément à l'arrêté municipal n° 347/2009 en date du 24 juillet 2009.

ARTICLE 3°- La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 01 septembre 2016

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

